

AVIS PUBLIC
PROJET : STA-2026-003

**Vidange des boues et travaux d'implantation de conduites
dans les étangs aérés**

La Municipalité de Saint-Anselme requiert des soumissions pour des travaux de vidange des boues et d'implantation de conduites d'aération dans les étangs aérés.

Disponibilité des documents : Les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en consultant le site web www.seao.ca à partir du 5 mars 2026. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO.

Date de réception des soumissions : Les soumissions seront adressées à madame Karen Gagnon, Municipalité de Saint-Anselme située au 134, rue Principale à Saint-Anselme (QC) G0R 2N0, **avant 11 h le 2 avril 2026.**

La Municipalité de Saint-Anselme ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du Conseil de la Municipalité de Saint-Anselme, à sa seule discrétion, et la Municipalité de Saint-Anselme ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Date et lieu d'ouverture des soumissions : **2 avril 2026 à 11 h 01**
134, rue Principale
Saint-Anselme (QC) G0R 2N0

Lieu du dépôt des soumissions : Bureau municipal
134, rue Principale,
Saint-Anselme (Qc) G0R 2N0

Seules les soumissions présentées sur les documents préparés à cette fin par la Municipalité de Saint-Anselme seront acceptées. **Les soumissions devront être présentées dans des enveloppes scellées et proprement identifiées « SOUMISSION | STA-2026-003 | VIDANGE DES BOUES ET TRAVAUX D'IMPLANTATION DE CONDUITES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS ».**

Garantie exigée : Un chèque visé ou un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance pour un montant au moins égal à 10 % du montant total (incluant les taxes) de la soumission. La garantie de soumission doit être valide pour quatre-vingt-dix (90) jours.

Donné à Saint-Anselme, le 2 mars 2026

Karen Gagnon
Directrice générale adjointe
Municipalité de Saint-Anselme